



Comité social d'administration du 15 février 2024

Compte rendu syndical CGT-FSU-SUD

Secrétaire-adjoint de séance :

Élu-es présent-es : 10 (4 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

CSA du jeudi 15 février 2024 à 14h à 18h30

La présidente est absente à ce CSA.

Point 1 – Approbation du PV du CSA du 30 novembre 2023 (avis)

Pas de remarques particulières.

Vote Pour : 10 (unanimité)

Point 2 – Code de conduite concernant les cadeaux et invitation émanant des tiers (avis)

Rappel que le principe général est de refuser les invitations et cadeaux. Guide réalisé à partir du guide de l'agence française anticorruption (AFA).

Quand ça respecte les principes GIFT (cadeau véritable, indépendant, libre et transparent), on peut accepter dans la limite de 150 euros par agent-e et par an.

Vote Pour : 10 (unanimité)

Point 3 – Création de la Direction Coordination de Campus – Metz (avis)

Sur le rattachement de la nouvelle Direction coordination de campus – Metz au pôle Pilotage de la DGS. Dans le diaporama de présentation, on lit que « La DCC se substitue à la DLI et la DPI dans la relation hiérarchique aux équipes du Saulcy, mais celles-ci ne changent pas d'organisation dans un premier temps ».

CGT-FSU-SUD : on refuse de voter car la direction est déjà en place depuis début janvier. Donc, notre avis ne sert à rien.

Vote

NPPV : 4 (CGT-FSU-SUD)

Pour : 4 (UNSA)

Contre : 0

Abstention : 2 (SGEN-CFDT)

Point 4 – Équipe d'appui aux managers dans le cadre de la démarche « réinventer le rapport au travail » (avis)

Présentation d'un point de l'axe « Management » de la démarche « Réinventer le rapport au travail » qui consiste à créer une équipe d'appui. On intervient sur la question du management et sur l'approche qui est plutôt descendante. Bertrand : la démarche est « Réinventer le rapport au travail des managers ».

Plusieurs emplois (contractuels) sont déjà publiés, comme si les résultats de la démarche étaient déjà acquis.

Vote Contre : 10 (unanimité)

Ça devra donc être de nouveau présenté en CSA dans les prochaines semaines.

Point 5 – Modalités de vote au sein de l'UL (information)

C'est juste une info sur les résultats de la consultation des personnels en faveur du vote électronique, mais on rappelle notre opposition.

Point 6 – Charte des cellules EDI (avis)

Présentation par le VP EDI.

Nous (CGT-FSU-SUD) lui faisons remarquer qu'il a omis un fait important dans le calendrier des opérations qu'il a présenté : le courrier de Julien Dufour, président du comité EDI. Celui-ci a clairement expliqué ce qui ne va pas dans cette charte, notamment sur le lien qu'il faut casser entre direction de composante et cellule EDI.

La présidente entend notre position et propose d'ajouter une phrase indiquant qu'en cas de désaccord avec une direction de composante, il faut en informer la présidence. Pour nous, cela n'est pas suffisant car le lien entre direction et cellule EDI perdure malgré tout. Nous ne sommes pas non plus d'accord avec la façon dont la rédaction a été conduite, qui n'a pas suffisamment pris en compte les cellules EDI.

Vote

Pour : 0

Contre : 8 (CGT-FSU-SUD + UNSA)

Abstention : 2 (SGEN-CFDT)

Point 7 – Création des statuts de l'UMR AHP-PRéST (Archives Henri-Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies) (sous réserve) (avis)

Reporté

Points 8 à 12 : Statuts de labos (ATILF, CRPG, IMoPA, LIEC, 2LPN)

Pas de remarques particulières.

Vote Pour : 10 (unanimité)

Point 13 : Statut INSPÉ

Pas de remarques particulières.

Vote Pour : 10 (unanimité)

Point 14 : Règlement intérieur ED SLTC

Pas de remarques particulières.

Vote Pour : 10 (unanimité)

Point 15 – Rapport social unique 2022 (information)

Pas de remarques particulières.

Point 16 – Plan de formation des compétences 2024 (avis)

Beaucoup de formation, les directions de composantes opposent peu de refus (51 sur plus 5600 demandes, mais « rejet réel » = 16). Nouvelle application : GEFORP (gestion des formations des personnels).

Vote Pour : 10 (unanimité)

Point 17 – Synthèse des périodes de fermetures des composantes et laboratoires 2023-2024 (information)

Rappel aux composantes qu'il faut une délibération de leur conseil pour modifier les dates de fermeture.